

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 16/04/2026

Délibération 2026-1-1

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix heures trente, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix avril par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	x	
CALI - Coutras	Alain JAMBON	x	
CALI - Gours	Marc MONTANT	x	
CALI - Le Fieu	Michel VACHER	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Patrick HUCHET	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	x	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	x	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	x	x
CALI - St Christophe de Double	Martine LECOULEUX	x	x
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane PICAUD	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand	Jean-Frédéric GRELAUD	x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick MARTINON	x	x
TOTAL	16/ 16 délégués	16/16	7/7

Secrétaire de séance : David RESENDE (secrétaire auxiliaire : Céline BERNARD, Directrice du SIAEPAVID – Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Jérôme ROBERTEAU, Stéphane CATALAN, Anne BERTHOME, Yonel REVELLAT, Thierry BERNAGAUD, Baptiste DESVEAUX, Yannick DE-NOU, Jérôme THIBAUD, Pierre LAGARDE, Sandra MAGNOL. Dimitri GUICHARD, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Alain ARNOUD, Didier BION

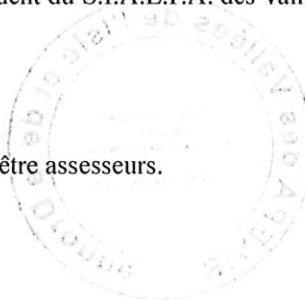
Administration Générale Élection du Président

M. MUSSOT, doyen d'âge, lance l'appel à candidature pour le poste de Président du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne.

2 candidats se présentent : M. Alain JAMBON et M^{me} Patricia RAICHINI.

Il est procédé au vote par bulletin secret.

M^{me} Pâquerette PEYRIDIEUX et M. David RESENDE sont volontaires pour être assesseurs.



Résultat :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 16
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de bulletins blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c-d] : 15
- f. Majorité absolue : 9

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain JAMBON	11	onze
Patricia RAICHINI	4	quatre

M. Alain JAMBON est élu Président du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne à la majorité absolue au premier tour.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 17/04/2026

Le Président,
Alain JAMBON

Le Secrétaire de séance,
David RESENDE



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 16/04/2026

Délibération 2026-1-2

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix heures trente, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guzières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix avril par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres
en exercice : 16
Présents : 16
Absents : 0
Pouvoirs : 0
Votants : 16
Pour : 16
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	x	
CALI - Coutras	Alain JAMBON	x	
CALI - Gours	Marc MONTANT	x	
CALI - Le Fieu	Michel VACHER	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Patrick HUCHET	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	x	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	x	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	x	x
CALI - St Christophe de Double	Martine LECOULEUX	x	x
CALI - St Médard de Guzières	Stéphane PICAUD	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand	Jean-Frédéric GRELAUD	x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick MARTINON	x	x
TOTAL	16/ 16 délégués	16/16	7/7

Secrétaire de séance : David RESENDE (secrétaire auxiliaire : Céline BERNARD, Directrice du SIAEPAVID – Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Jérôme ROBERTEAU, Stéphane CATALAN, Anne BERTHOME, Yonel REVELLAT, Thierry BERNAGAUD, Baptiste DESVEAUX, Yannick DE-NOU, Jérôme THIBAUD, Pierre LAGARDE, Sandra MAGNOL. Dimitri GUICHARD, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Alain ARNOUD, Didier BION

Administration Générale

Détermination du nombre de Vices-Présidents

Considérant l'article L5211-10 du CGCT qui précise que si la majorité des 2/3 des membres présents le décide, il est possible de mettre en place une 5^{ème} vice-présidence,

Compte tenu de la nouvelle organisation des services dont le schéma est joint ci-après, il est proposé de mettre en place 5 Vices-Présidences, chacune déléguée à un ou des services bien spécifiques :

- 1 vice-présidence déléguée aux services généraux et de DECI
- 1 vice-présidence déléguée au service de la Régie-Eau
- 1 vice-présidence déléguée au service de la Régie -Assainissement
- 1 vice-présidence déléguée aux services des DSP- Eau
- 1 vice-présidence déléguée aux services des DSP- Assainissement

Cette proposition est validée à l'unanimité.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guzières, le 16/04/2026

Le Président,
Alain JAMBON

Le Secrétaire de séance,
David RESENDE

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que celui-ci peut être l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 16/04/2026

Délibération 2026-1-3

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix heures trente, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix avril par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	x	
CALI - Coutras	Alain JAMBON	x	
CALI - Gours	Marc MONTANT	x	
CALI - Le Fieu	Michel VACHER	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Patrick HUCHET	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	x	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	x	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	x	x
CALI - St Christophe de Double	Martine LECOULEUX	x	x
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane PICAUD	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand	Jean-Frédéric GRELAUD	x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick MARTINON	x	x
TOTAL	16/ 16 délégués	16/16	7/7

Secrétaire de séance : David RESENDE (secrétaire auxiliaire : Céline BERNARD, Directrice du SIAEPAVID – Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Jérôme ROBERTEAU, Stéphane CATALAN, Anne BERTHOME, Yonel REVELLAT, Thierry BERNAGAUD, Baptiste DESVEAUX, Yannick DE-NOU, Jérôme THIBAUD, Pierre LAGARDE, Sandra MAGNOL. Dimitri GUICHARD, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Alain ARNOUD, Didier BION

Administration Générale

Élection du premier Vice-Président délégué aux services généraux et DECI

Le Président appelle à candidature pour le poste de Vice-président délégué aux services généraux -DECI.

Les candidats sont : M. Jacques RABANIER et M. Stéphane PICAUD

Le vote est réalisé à bulletin secret.

M^{me} Pâquerette PEYRIDIEUX et M. David RESENDE sont volontaires pour être assesseurs.

Résultat :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 16
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de bulletins blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] : 16
- f. Majorité absolue : 9

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jacques RABANIER	9	neuf
Stéphane PICAUD	7	sept

M. Jacques RABANIER est élu premier Vice-Président délégué aux services généraux et à la DECI du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne à la majorité absolue au premier tour.

POUR COPIE CONFORME
 St Médard de Guizières, le 17/04/2026

Le Président,
 Alain JAMBON



Le Secrétaire de séance,
 David RESENDE

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 16/04/2026

Délibération 2026-1-4

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix heures trente, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix avril par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	x	
CALI - Coutras	Alain JAMBON	x	
CALI - Gours	Marc MONTANT	x	
CALI - Le Fieu	Michel VACHER	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Patrick HUCHET	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	x	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	x	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	x	x
CALI - St Christophe de Double	Martine LECOULEUX	x	x
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane PICAUD	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand	Jean-Frédéric GRELAUD	x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick MARTINON	x	x
TOTAL	16/ 16 délégués	16/16	7/7

Secrétaire de séance : David RESENDE (secrétaire auxiliaire : Céline BERNARD, Directrice du SIAEPAVID – Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Jérôme ROBERTEAU, Stéphane CATALAN, Anne BERTHOME, Yonel REVELLAT, Thierry BERNAGAUD, Baptiste DESVEAUX, Yannick DE-NOU, Jérôme THIBAUD, Pierre LAGARDE, Sandra MAGNOL. Dimitri GUICHARD, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Alain ARNOUD, Didier BION

Administration Générale

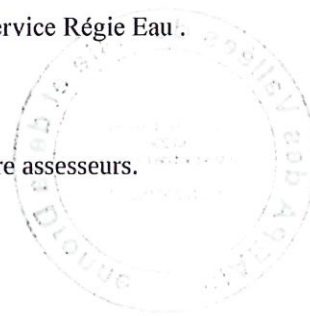
Élection du deuxième Vice-Président délégué à la Régie Eau Potable

Le Président appelle à candidature pour le poste de Vice-président délégué au service Régie Eau.

Une seule candidature est faite : M. Jacques BITARD

Le vote est réalisé à bulletin secret.

M^{me} Pâquerette PEYRIDIEUX et M. David RESENDE sont volontaires pour être assesseurs.



Résultat :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 16
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d-Nombre de bulletins blancs : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] : 14
- f. Majorité absolue : 9

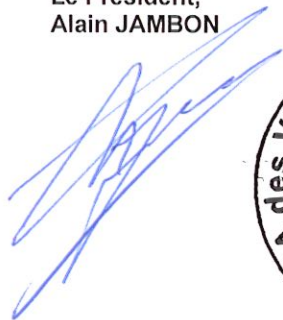
NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jacques BITARD	14	quatorze

M. Jacques BITARD est élu Vice-Président délégué au service Eau de la Régie du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne à la majorité absolue au premier tour.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 17/04/2026

Le Président,
Alain JAMBON




Le Secrétaire de séance,
David RESENDE



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 16/04/2026

Délibération 2026-1-5

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix heures trente, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix avril par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	x	
CALI - Coutras	Alain JAMBON	x	
CALI - Gours	Marc MONTANT	x	
CALI - Le Fieu	Michel VACHER	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Patrick HUCHET	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	x	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	x	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	x	x
CALI - St Christophe de Double	Martine LECOULEUX	x	x
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane PICAUD	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand	Jean-Frédéric GRELAUD	x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick MARTINON	x	x
TOTAL	16/ 16 délégués	16/16	7/7

Secrétaire de séance : David RESENDE (secrétaire auxiliaire : Céline BERNARD, Directrice du SIAEPAVID – Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Jérôme ROBERTEAU, Stéphane CATALAN, Anne BERTHOME, Yonel REVELLAT, Thierry BERNAGAUD, Baptiste DESVEAUX, Yannick DE-NOU, Jérôme THIBAUD, Pierre LAGARDE, Sandra MAGNOL. Dimitri GUICHARD, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Alain ARNOUD, Didier BION

Administration Générale

Élection du troisième Vice-Président délégué à la Régie Assainissement

Le Président appelle à candidature pour le poste de Vice-président délégué aux services Régie-Assainissement

Les candidats sont : Stéphane PICAUD et Pâquerette PEYRIDIEUX

Le vote est réalisé à bulletin secret.

M. David RESENDE est volontaire pour être assesseur.



Résultat :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 16
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de bulletins blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] : 16
- f. Majorité absolue : 9

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Stéphane PICAUD	10	dix
Pâquerette PEYRIDIEUX	6	six

M. Stéphane PICAUD est élu Vice-Président délégué au service Assainissement de la Régie du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne à la majorité absolue au premier tour.

POUR COPIE CONFORME
St Médard de Guizières, le 17/04/2026

Le Président,
Alain JAMBON

Le Secrétaire de séance,
David RESENDE



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 16/04/2026

Délibération 2026-1-6

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix heures trente, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix avril par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	x	
CALI - Coutras	Alain JAMBON	x	
CALI - Gours	Marc MONTANT	x	
CALI - Le Fieu	Michel VACHER	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Patrick HUCHET	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	x	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	x	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	x	x
CALI - St Christophe de Double	Martine LECOULEUX	x	x
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane PICAUD	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand	Jean-Frédéric GRELAUD	x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick MARTINON	x	x
TOTAL	16/ 16 délégués	16/16	7/7

Secrétaire de séance : David RESENDE (secrétaire auxiliaire : Céline BERNARD, Directrice du SIAEPAVID – Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Jérôme ROBERTEAU, Stéphane CATALAN, Anne BERTHOME, Yonel REVELLAT, Thierry BERNAGAUD, Baptiste DESVEAUX, Yannick DE-NOU, Jérôme THIBAUD, Pierre LAGARDE, Sandra MAGNOL. Dimitri GUICHARD, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Alain ARNOUD, Didier BION

Administration Générale

Élection du quatrième Vice-Président délégué au service DSP eau potable

Le Président appelle à candidature pour le poste de Vice-président délégué au service DSP-Eau.

Les candidats sont : Armand BATTISTON et Michel VACHER

Le vote est réalisé à bulletin secret.

M^{me} Pâquerette PEYRIDIEUX et M. David RESENDE sont volontaires pour être assesseurs.



Résultat :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants : 16

c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

d-Nombre de bulletins blancs : 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] : 15

f. Majorité absolue : 9

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Armand BATTISTON	4	quatre
Michel VACHER	11	onze

M. Michel VACHER est élu Vice-Président délégué au service DSP-Eau du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne à la majorité absolue au premier tour.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 17/04/2026

Le Président,
Alain JAMBON



Le Secrétaire de séance,
David RESENDE

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 16/04/2026

Délibération 2026-1-7

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix heures trente, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix avril par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	Alain JAMBON	X	
CALI - Gours	Marc MONTANT	X	
CALI - Le Fieu	Michel VACHER	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Patrick HUCHET	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Martine LECOULEUX	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane PICAUD	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	Jean-Frédéric GRELAUD	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick MARTINON	X	X
TOTAL	16/ 16 délégués	16/16	7/7

Secrétaire de séance : David RESENDE (secrétaire auxiliaire : Céline BERNARD, Directrice du SIAEPAVID – Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Jérôme ROBERTEAU, Stéphane CATALAN, Anne BERTHOME, Yonel REVELLAT, Thierry BERNAGAUD, Baptiste DESVEAUX, Yannick DE-NOU, Jérôme THIBAUD, Pierre LAGARDE, Sandra MAGNOL. Dimitri GUICHARD, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Alain ARNOUD, Didier BION

Administration Générale

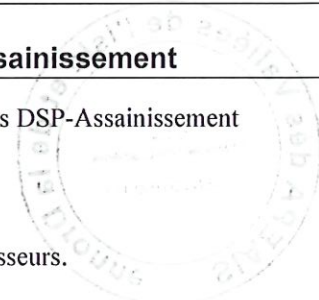
Élection du cinquième Vice-Président délégué au service DSP assainissement

Le Président appelle à candidature pour le poste de Vice-président délégué aux services DSP-Assainissement

Les candidats sont : M. Patrick HUCHET et M. Christian AICOBERRY

Le vote est réalisé à bulletin secret.

M^{me} Pâquerette PEYRIDIEUX et M. David RESENDE sont volontaires pour être assesseurs.



Résultat :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 16
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de bulletins blancs : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] : 16
- f. Majorité absolue : 9

NOM ET PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick HUCHET	7	sept
Christian AICOBERRY	9	neuf

M. Christian AICOBERRY est élu Vice-Président délégué au service DSP-Assainissement du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne à la majorité absolue au premier tour.

POUR COPIE CONFORME
St Médard de Guizières, le 17/04/2026

Le Président,
Alain JAMBON



Le Secrétaire de séance,
David RESENDE

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 16/04/2026

Délibération 2026-1-8

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix heures trente, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix avril par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres
en exercice : 16
Présents : 16
Absents : 0
Pouvoirs : 0
Votants : 16
Pour : 16
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	Alain JAMBON	X	
CALI - Gours	Marc MONTANT	X	
CALI - Le Fieu	Michel VACHER	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Patrick HUCHET	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Martine LECOULEUX	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane PICAUD	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	Jean-Frédéric GRELAUD	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick MARTINON	X	X
TOTAL	16/ 16 délégués	16/16	7/7

Secrétaire de séance : David RESENDE (secrétaire auxiliaire : Céline BERNARD, Directrice du SIAEPAVID – Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Jérôme ROBERTEAU, Stéphane CATALAN, Anne BERTHOME, Yonel REVELLAT, Thierry BERNAGAUD, Baptiste DESVEAUX, Yannick DE-NOU, Jérôme THIBAUD, Pierre LAGARDE, Sandra MAGNOL. Dimitri GUICHARD, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Alain ARNOUD, Didier BION

Administration Générale

Délégation d'attribution du Président

Le Conseil Syndical

Vu les articles L. 5211-1, L.5211-2, L.5211-9, L.5211-10 et L. 5211-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Délègue à l'unanimité au Président du S.I.A.E.P.A. de la Vallée de l'Isle le pouvoir de prendre toute décision, à l'exception de celles précisées dans l'article L.5211-10 du CGCT, à savoir :

- 1) le vote du budget, de l'institution et de la fixation des tarifs des services ;
- 2) l'approbation des comptes administratifs ;
- 3) les dispositions à caractères budgétaires prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4) les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- 5) l'adhésion de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à un établissement public ;
- 6) la délégation de la gestion d'un service public.

Prend acte que, conformément à l'article L. 5211-10 susvisé, le Président rendra compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion de l'organe délibérant ;

Prend acte que, les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 17/04/2026

Le Président,
Alain JAMBON



Le Secrétaire de séance,
David RESENDE

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 16/04/2026

Délibération 2026-1-9

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix heures trente, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix avril par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres
en exercice : 16
Présents : 16
Absents : 0
Pouvoirs : 0
Votants : 16
Pour : 16
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	x	
CALI - Coutras	Alain JAMBON	x	
CALI - Gours	Marc MONTANT	x	
CALI - Le Fieu	Michel VACHER	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Patrick HUCHET	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	x	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	x	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	x	x
CALI - St Christophe de Double	Martine LECOULEUX	x	x
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane PICAUD	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand	Jean-Frédéric GRELAUD	x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick MARTINON	x	x
TOTAL	16/ 16 délégués	16/16	7/7

Secrétaire de séance : David RESENDE (secrétaire auxiliaire : Céline BERNARD, Directrice du SIAEPAVID – Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Jérôme ROBERTEAU, Stéphane CATALAN, Anne BERTHOME, Yonel REVELLAT, Thierry BERNAGAUD, Baptiste DESVEAUX, Yannick DE-NOU, Jérôme THIBAUD, Pierre LAGARDE, Sandra MAGNOL. Dimitri GUICHARD, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Alain ARNOUD, Didier BION

Administration Générale Signatures des actes notariés

Les collectivités territoriales peuvent recourir à l'établissement d'actes en la forme administrative pour la vente, l'acquisition ou l'échange d'immeubles.

En effet, aux termes de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, **les présidents de syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier les actes administratifs** : «Les maires, les présidents des conseils départementaux et les présidents des conseils régionaux, les présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnés au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination ».

Ainsi, l'exercice de fonction notariale de réception et d'authentification d'actes administratifs est un pouvoir propre du président, qui ne peut être délégué.

Afin d'assurer l'indépendance et la neutralité de l'autorité recevant l'acte, le Conseil Syndical est appelé à désigner un vice-président qui représente la collectivité partie à l'acte (vendeur ou acquéreur) et signe en son nom.

Les actes susceptibles d'être concernés par leur authentification en la forme administrative sont ceux qui sont soumis à l'obligation de publicité foncière (ventes, acquisitions d'immeubles, servitudes...).

Considérant l'intérêt pour le syndicat de régulariser les certaines transactions immobilières sous cette forme, il est proposé de désigner un vice-président pour représenter le syndicat.

Cette procédure sera utilisée au cas par cas, selon les caractéristiques des servitudes, des acquisitions, ou des cessions à réaliser.

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Jacques RABANIER, premier vice-président en charge des services généraux et de la DECI, comme représentant de la collectivité,
- L'autorise à signer les actes authentiques en la forme administrative au nom du syndicat.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 17/04/2026

Le Président,
Alain JAMBON



Le Secrétaire de séance,
David RESENDE



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 16/04/2026

Délibération 2026-1-10

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix heures trente, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix avril par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 16
Présents : 16
Absents : 0
Pouvoirs : 0
Votants : 16
Pour : 16
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	Alain JAMBON	X	
CALI - Gours	Marc MONTANT	X	
CALI - Le Fieu	Michel VACHER	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Patrick HUCHET	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Martine LECOULEUX	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane PICAUD	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	Jean-Frédéric GRELAUD	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick MARTINON	X	X
TOTAL	16/ 16 délégués	16/16	7/7

Secrétaire de séance : David RESENDE (secrétaire auxiliaire : Céline BERNARD, Directrice du SIAEPAVID – Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Jérôme ROBERTEAU, Stéphane CATALAN, Anne BERTHOME, Yonel REVELLAT, Thierry BERNAGAUD, Baptiste DESVEAUX, Yannick DE-NOU, Jérôme THIBAUD, Pierre LAGARDE, Sandra MAGNOL. Dimitri GUICHARD, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Alain ARNOUD, Didier BION

Administration Générale

Détermination du montant des indemnités des membres du Bureau Syndical

Conformément au décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23/12/1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Conformément au décret n°85-1148 du 24/10/1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnes des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

La population considérée du SIAEPAVID (syndicat mixte composé d'une commune et d'un EPCI à fiscalité propre) et comprise entre 20 000 et 49 999 habitants (INSEE 2025).

Le Comité Syndical fixe à l'unanimité, le montant des indemnités de fonction brutes mensuelles du Président et Vice-présidents ainsi :

- pour le Président : le taux maximal de 25,59 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- pour les Vice-présidents : le taux maximal de 10,24 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

POUR COPIE CONFORME
St Médard de Guizières, le 16/04/2026

Le Président,
Alain JAMBON



Le Secrétaire de séance,
David RESENDE

Le Président

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 16/04/2026

Délibération 2026-1-11

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix heures trente, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix avril par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres
en exercice : 16
Présents : 16
Absents : 0
Pouvoirs : 0
Votants : 16
Pour : 16
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	x	
CALI - Coutras	Alain JAMBON	x	
CALI - Gours	Marc MONTANT	x	
CALI - Le Fieu	Michel VACHER	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Patrick HUCHET	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	x	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	x	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	x	x
CALI - St Christophe de Double	Martine LECOULEUX	x	x
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane PICAUD	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand	Jean-Frédéric GRELAUD	x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick MARTINON	x	x
TOTAL	16/ 16 délégués	16/16	7/7

Secrétaire de séance : David RESENDE (secrétaire auxiliaire : Céline BERNARD, Directrice du SIAEPAVID – Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Jérôme ROBERTEAU, Stéphane CATALAN, Anne BERTHOME, Yonel REVELLAT, Thierry BERNAGAUD, Baptiste DESVEAUX, Yannick DE-NOU, Jérôme THIBAUD, Pierre LAGARDE, Sandra MAGNOL. Dimitri GUICHARD, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Alain ARNOUD, Didier BION

Administration Générale

Désignation du délégué de la collectivité aux instances du CNAS

M. Stéphane PICAUD est le seul volontaire au poste de délégué auprès des instances du CNAS.

Le Comité Syndical désigne à l'unanimité M. Stéphane PICAUD délégué au CNAS dans le cadre du collège des élus.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 17/04/2026

Le Président,
Alain JAMBON

Le Secrétaire de séance,
David RESENDE

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 16/04/2026

Délibération 2026-1-12

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix heures trente, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix avril par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres
en exercice : 16
Présents : 16
Absents : 0
Pouvoirs : 0
Votants : 16
Pour : 16
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	Alain JAMBON	X	
CALI - Gours	Marc MONTANT	X	
CALI - Le Fieu	Michel VACHER	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Patrick HUCHET	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Martine LECOULEUX	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane PICAUD	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	Jean-Frédéric GRELAUD	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick MARTINON	X	X
TOTAL	16/ 16 délégués	16/16	7/7

Secrétaire de séance : David RESENDE (secrétaire auxiliaire : Céline BERNARD, Directrice du SIAEPAVID – Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Jérôme ROBERTEAU, Stéphane CATALAN, Anne BERTHOME, Yonel REVELLAT, Thierry BERNAGAUD, Baptiste DESVEAUX, Yannick DE-NOU, Jérôme THIBAUD, Pierre LAGARDE, Sandra MAGNOL. Dimitri GUICHARD, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Alain ARNOUD, Didier BION

Administration Générale

Composition de la commission travaux

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de mettre en place un Commission Travaux qui sera

- chargée d'émettre un avis suite aux rapports d'analyse des offres du maître d'œuvre après consultations des entreprises pour des travaux réalisés en MAPA,
- composée des membres du Bureau avec voix délibérative,
- composés des membres suivants avec voix délibérative : M. Patrick MARTINON, M^{me} Martine LECOULEUX, M^{me} Patricia RAICHINI et M. Patrick HUCHET.
- composée de membres avec voix consultatives : composée de toutes personnes dont le Président jugera opportun d'avoir un avis après désignation par arrêté.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières le 20/04/2026

Le Président
Alain JAMBON



Le Secrétaire de séance,
David RESENDE



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 16/04/2026

Délibération 2026-1-13

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix heures trente, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix avril par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres
en exercice : 16
Présents : 16
Absents : 0
Pouvoirs : 0
Votants : 16
Pour : 16
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	Alain JAMBON	X	
CALI - Gours	Marc MONTANT	X	
CALI - Le Fieu	Michel VACHER	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Patrick HUCHET	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Martine LECOULEUX	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane PICAUD	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	Jean-Frédéric GRELAUD	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick MARTINON	X	X
TOTAL	16/ 16 délégués	16/16	7/7

Secrétaire de séance : David RESENDE (secrétaire auxiliaire : Céline BERNARD, Directrice du SIAEPAVID – Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Jérôme ROBERTEAU, Stéphane CATALAN, Anne BERTHOME, Yonel REVELLAT, Thierry BERNAGAUD, Baptiste DESVEAUX, Yannick DE-NOU, Jérôme THIBAUD, Pierre LAGARDE, Sandra MAGNOL. Dimitri GUICHARD, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Alain ARNOUD, Didier BION

Administration Générale Composition de la commission DSP

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de mettre en place une Commission DSP (Délégation de Services Publics) qui sera

- chargée d'étudier la mise en place des avenants aux contrats si nécessaires,
- composée des membres du Bureau avec voix délibérative,
- composés des membres suivants avec voix délibérative : M. Gérard MUSSOT, M. François MARLY, M. Philippe MARIGOT, M. Armand BATTISTON, M. Jean-Paul MUSSET.
- composée de membres avec voix consultative : composée de toutes personnes dont le Président jugera opportun d'avoir un avis après désignation par arrêté.

POUR COPIE CONFORME :
St Médard de Guizières, le 17/04/2026

Le Président
Alain JAMBON



Le Secrétaire de séance,
David RESENDE



Le Président

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 16/04/2026

Délibération 2026-1-14

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix heures trente, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le dix avril par Stéphane CATALAN, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres
en exercice : 16
Présents : 16
Absents : 0
Pouvoirs : 0
Votants : 16
Pour : 16
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	x	x
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	x	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	x	
CALI - Coutras	Alain JAMBON	x	
CALI - Gours	Marc MONTANT	x	
CALI - Le Fieu	Michel VACHER	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Patrick HUCHET	x	x
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	x	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	x	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	x	x
CALI - St Christophe de Double	Martine LECOULEUX	x	x
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane PICAUD	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand	Jean-Frédéric GRELAUD	x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick MARTINON	x	x
TOTAL	16/ 16 délégués	16/16	7/7

Secrétaire de séance : David RESENDE (secrétaire auxiliaire : Céline BERNARD, Directrice du SIAEPAVID – Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Jérôme ROBERTEAU, Stéphane CATALAN, Anne BERTHOME, Yonel REVELLAT, Thierry BERNAGAUD, Baptiste DESVEAUX, Yannick DE-NOU, Jérôme THIBAUD, Pierre LAGARDE, Sandra MAGNOL. Dimitri GUICHARD, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Alain ARNOUD, Didier BION

Administration Générale

Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux du SIAEPAVID

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de nommer les 3 membres suivant au Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux :

- le délégué en charge de la Vice-Présidence de la Régie-DECI : Jacques RABANIER
- le délégué en charge de la Vice-Présidence de la Régie-Eau Potable : Jacques BITARD
- le délégué en charge de la Vice-Présidence de la Régie-Assainissement : Stéphane PICAUD

Le Président du Conseil d'Exploitation étant de fait le Président du Syndicat, Alain JAMBON.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 17/04/2026

Le Président,
Alain JAMBON



Le Secrétaire de séance,
David RESENDE



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet